



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 27866

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la langue des signes française. Il souligne l'intérêt psychologique, social et culturel que revêt l'intégration de cette langue dans l'enseignement. Il rappelle que la loi de 1991 sur l'utilisation de la LSF dans l'enseignement et le rapport de Mme Dominique Gillot insistent sur la nécessité de prendre des mesures en faveur de l'enseignement et de la diffusion de la LSF. Dans ces conditions, une reconnaissance plus forte de la LSF, par l'éducation nationale, est attendue par de nombreuses personnes atteintes de surdité et par les associations qui s'investissent dans ce domaine. Il souhaiterait qu'elle lui indique les mesures qu'elle envisage de prendre pour encourager l'enseignement de la LSF dans les établissements scolaires et sa valorisation dans les examens.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics s'efforcent de développer l'usage de la langue des signes française (LSF), qui jouit d'une reconnaissance de droit depuis l'intervention de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 relative aux principes de l'éducation bilingue. Conformément aux dispositions de cette loi, les jeunes sourds et leurs familles peuvent opter librement entre deux modes de communication : le français oral et écrit ou l'association de la langue des signes française et du français oral et écrit. La commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) est d'ailleurs tenue de leur donner l'information nécessaire pour éclairer leur choix entre ces deux modes de communication. Il reste cependant que la mise en place du bilinguisme ne se fait que progressivement, étant donné la difficulté de former un personnel enseignant qui allie de réelles compétences pédagogiques à une parfaite maîtrise de la langue des signes. On peut en effet s'exprimer dans cette langue sans pour autant être capable de transmettre un savoir en recourant à ce mode de communication. Par ailleurs et plus généralement, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est partie prenante dans le comité de pilotage chargé d'étudier la mise en oeuvre du rapport remis par Mme Dominique Gillot, députée du Val-d'Oise, au Premier ministre sur le droit des sourds. Ce comité de pilotage, qui réunit les représentants des ministères concernés par cette question et des associations représentatives des personnes sourdes et des parents d'enfants sourds, est chargé de coordonner les travaux conduits par trois groupes pour la mise en oeuvre du rapport précité. Les thèmes retenus sont respectivement : la vie sociale des personnes sourdes, la compensation de la surdité et les nouvelles technologies, l'éducation et la scolarisation des enfants sourds. Le résultat final de ces travaux est prévu pour le 31 octobre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27866

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1993

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4317